

IMPORTANT

- **Pensez à la mise à jour de votre carnet de tir : contrôle de tir**
3 tampons sont nécessaires chaque année, espacés de **2 mois minimum** :
Pour Acquisition : 2 à 3 tampons
Pour Renouvellement : **3 tampons sur les 5 dernières années.** Garder l'ancien carnet de tir
A la date de renouvellement, nous devons avoir 3 tampons sur 1 an. (Ex : Ren : au 15 sept
2016, envoi du dossier le 5 Juin 2016 : devons avoir 3 tampons du 6 juin 2015 au 5 juin 2016

- **Pour le renouvellement d'armes catégorie B,**
il est impératif de déposer la demande de renouvellement à la Préfecture, **trois mois avant**
la date d'expiration de l'autorisation et non la date de notification
L'avis préalable est donc à demander au Président, au moins 4 mois avant la date
d'expiration de l'autorisation.

En cas de retard, le renouvellement est refusé par la Préfecture et les armes doivent être déposées chez un armurier. Pour les récupérer, il faut refaire un dossier d'acquisition

Armes de catégorie C : Depuis le 1 er décembre 2014, les transactions entre particuliers doivent être validées par un armurier.

Bien cordialement



Le Président du BAYEUX TIR CLUB

Jacques LECHEVALLIER